

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2507

6 novembre 2007

SOMMAIRE

Aerium Holdings S.A.	120315	Konnick Invest S.A.	120334
Ancely Strategies S.à r.l.	120335	Lavipharm Group Holding	120327
atHome Group S.A.	120326	Lux Business Management S.à r.l.	120290
atHome International S.A.	120322	Lux Konzern S.à.r.l.	120290
A & T SA	120307	Lymit Holdings S.à.r.l.	120291
Baha Holdings S.à.r.l.	120291	Micro Location System International S.A.	120335
Blue Lion S.A.	120326	NATLAU Luxembourg S.A.	120323
B&T Tradinvest S.A.	120330	Noé S.A.	120329
C.E.F.I. S.A.	120322	Ojai Holding S.A.	120323
Confort-Chaleur & PVC Lux S.à r.l.	120312	Oscar	120329
Confort Fenêtre et Menuiserie S.à r.l. ..	120312	Promotecnic S.A.	120324
Diagonal Blue S.à r.l.	120291	Pueblo S.à r.l.	120323
DIA Tritonco 6 (Luxembourg) S.à r.l. ..	120324	Ronak S.A.	120300
Easy Solutions S.à r.l.	120335	Senfter Investments A.G.	120299
Euroconfiserie et Alimentation S.A.	120322	Severn Trent European Finance Limited	120327
Eurofins Environment Lux	120296	Somesid	120315
Eurofins Food LUX	120313	Stonedge S.à r.l.	120291
Fin-Châteaux S.A.	120323	Stonedge S.à r.l.	120322
GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l.	120316	Sunrise Holdings S.à.r.l.	120300
Grep Zwei S.A.	120336	Traf S.A.	120295
Hodinhg S.A.	120290	Ulysse Consult S.à r.l.	120308
I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A.	120334	Ulysse Consult S.à r.l.	120321
Icare Holdings S.A.	120308	W2007 Parallel Amelia S.à r.l.	120331
In Altum S.A.	120297	W2007 Parallel Blocker 4 S.à r.l.	120331
K2 S.A.	120295		
Kalispera	120333		

Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.993.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 septembre 2007

- L'Associé Unique accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de classe B de la société, et ce avec effet immédiat.
- L'Associé Unique nomme en tant que gérant de classe A Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118868/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.709.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 septembre 2007

- L'Associé Unique accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de classe B de la société, et ce avec effet immédiat.
- L'Associé Unique nomme en tant que gérant de classe A Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118869/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Hodingh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.636.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

HODINGH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119698/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09442. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Lymit Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 535.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LYMIT HOLDINGS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007119693/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03059. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Baha Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 82.300,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 93.111.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAHA HOLDINGS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007119691/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03053. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Diagonal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 174.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.038.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIAGONAL BLUE S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007119690/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03049. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stonedge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.684.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de STONEDGE, S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et

constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, n° 438 du 23 mars 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 12.30 heures et est présidée par Monsieur Henri Colin, gérant de société, demeurant à Saint-Max (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Faizand, conseil économique, demeurant à L-1931 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Nicolas, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) divisé en huit mille huit cents (8.800) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) à un montant de dix millions cent mille euros (EUR 10.100.000,-) divisé en dix mille cent (10.100) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

2. Emission de mille trois cent (1.300) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de

(i) cinq (5) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Mademoiselle Thérèse Mejares, sans profession, née à Bacolod City, province de Negros Occidental (Philippines), le 22 juin 1978, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France) par un apport en espèces,

(ii) cinq (5) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Mademoiselle Fanny Hilaireau, sans profession, née à Bacolod City, province de Negros Occidental (Philippines), le 13 mars 1996, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France) par un apport en espèces,

(iii) cinq (5) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Mademoiselle Melina Michèle Colombe Hilaireau, sans profession, née à Nancy (France), le 20 mars 2003, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France) par un apport en espèces,

(iv) cinq (5) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Monsieur Pierre Philippe Marcel Hilaireau, sans profession, né à Nancy (France), le 22 novembre 2005, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France) par un apport en espèces,

(v) mille deux cent quatre-vingts (1.280) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau, employé privé, né à Saint Michel Le Cloucq (France), le 7 décembre 1954, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France) moyennant un apport de:

- 55.708 actions ordinaires de catégorie A de NOVASEP HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social Site Eiffel, Boulevard de la Moselle à F-54340 Pompey (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 492.941.299.

Ces 55.708 actions ont été évaluées par les associés à cinquante-cinq mille sept cent huit euros (55.708,- EUR).

- 460.485 actions de préférence de catégorie A' de NOVASEP HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social Site Eiffel, Boulevard de la Moselle à F-54340 Pompey (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 492.941.299. Ces 460.485 actions ont été évaluées par les associés à quatre cent soixante mille quatre cent quatre vingt cinq euros (460.485,- EUR).

- 885.648 actions de préférence de catégorie A de NOVASEP HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social Site Eiffel, Boulevard de la Moselle à F-54340 Pompey (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 492.941.299.

Ces 885.648 actions ont été évaluées par les associés à huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-huit euros (885.648,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie des statuts de la société NOVASEP HOLDING SAS attestant le nombre d'actions apportées et leur détention actuelle par les comparants.

Réalisation effective de l'apport:

Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau, apporteur des Actions détenues par lui, comme mentionné ci-dessus, déclare que:

- les Actions sont nominatives et intégralement libérées;
- il est le propriétaire légal des Actions qu'il apporte;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait légitimement requérir que les Actions lui soient attribuées;
- les Actions sont libres de toutes charges, frais, option, obligation ou de tout autre droit;

- les Actions ne font l'objet d'aucune contestation ou revendication;
- les Actions sont transférables, avec tous les droits y attachés, selon les termes de l'article 10.3.2. des statuts de NOVASEP HOLDING SAS;
- la société NOVASEP HOLDING SAS, dont les Actions sont apportées, est dûment constituée et existe valablement selon la loi française;
- afin de dûment formaliser le transfert et de le rendre effectif en tout lieu et à l'encontre de tout tiers, toutes les formalités seront effectuées au Luxembourg et en France; et
- la société NOVASEP HOLDING SAS n'est pas impliquée dans une action judiciaire en faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actif à des créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstance connu des apporteurs à la date de la présente assemblée, qui pourraient mener à une telle action en justice.

La valeur totale de l'apport en nature fait par les apporteurs à la Société s'élève à 1.421.841,- EUR (un million quatre cent vingt et un mille huit cent quarante et un euros) et est affectée comme ci-après:

- 1.300.000,- EUR (un million trois cent mille euros) au capital social;
- Inscription au crédit du compte courant d'associé de Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau pour un montant de 121.841,- EUR (cent vingt et un mille huit cent quarante et un euros).

4. Attribution (i) des cinq (5) nouvelles parts sociales à Mademoiselle Thérèse Mejares, (ii) cinq (5) nouvelles parts sociales à Mademoiselle Fanny Hilaireau, (iii) cinq (5) nouvelles parts sociales à Mademoiselle Melina Michèle Colombe Hilaireau, (iv) cinq (5) nouvelles parts sociales à Monsieur Pierre Philippe Marcel Hilaireau en contrepartie de leur apport en numéraires respectifs et (v) mille deux cent quatre-vingts (1.280) nouvelles parts sociales en contrepartie de l'apport en titres NOVASEP HOLDING SAS et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5. Modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1^{er}) à 4).

6. Divers

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de huit million huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide une augmentation du capital social d'un montant de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) divisé en huit mille huit cent (8.800) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) à un montant de dix millions cent mille euros (EUR 10.100.000,-) divisé en dix mille cent (10.100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre mille trois cent (1.300) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription

1. Est ensuite intervenu Monsieur Pierre Henri Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Mademoiselle Thérèse Mejares, sans profession, née à Bacolod City, province de Negros Occidental (Philippines), le 22 juin 1978, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France); en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mademoiselle Thérèse Mejares à cinq (5) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinq (5) parts sociales nouvelles à Mademoiselle Thérèse Mejares.

2. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Mademoiselle Fanny Hilaireau, sans profession, née à Bacolod City, province de Negros Occidental (Philippines), le 13 mars 1996, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France).

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mademoiselle Fanny Hilaireau à cinq (5) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinq (5) parts sociales nouvelles à Mademoiselle Fanny Hilaireau.

3. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Mademoiselle Melina Michèle Colombe Hilaireau, sans profession, née à Nancy (France), le 20 mars 2003, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France).

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mademoiselle Melina Michèle Colombe Hilaireau à cinq (5) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinq (5) parts sociales nouvelles à Mademoiselle Melina Michèle Colombe Hilaireau.

4. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Pierre Philippe Marcel Hilaireau, sans profession, né à Nancy (France), le 22 novembre 2005, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France).

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Pierre Philippe Marcel Hilaireau à cinq (5) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinq (5) parts sociales nouvelles à Monsieur Pierre Philippe Marcel Hilaireau.

Pour les comparants ci-avant qualifiés sub 2.-, 3.- et 4.- acceptent et stipulent aux présentes leurs parents Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau et Mademoiselle Thérèse Mejares, préqualifiés, agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leurs enfants mineurs.

5. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Colin, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau, employé privé, né à Saint Michel Le Cloucq (France), le 7 décembre 1954, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France).

Lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau à mille deux cent quatre vingt (1.280) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport de titres de NOVASEP HOLDNG SAS.

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer mille deux cent quatre vingt (1.280) parts sociales nouvelles à Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix millions cent mille euros (10.100.000,- EUR), représenté par dix mille cent (10.100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

1.- Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau, employé privé, né à Saint Michel Le Cloucq (France), le 7 décembre 1954, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France), neuf mille neuf cent quatre-vingts parts sociales 9.980

2.- Mademoiselle Thérèse Mejares, sans profession, née à Bacolod City, province de Negros Occidental (Philippines), le 22 juin 1978, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint- Max (France), trente parts sociales	30
3.- Mademoiselle Fanny Hilaireau, sans profession, née à Bacolod City, province de Negros Occidental (Philippines), le 13 mars 1996, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint- 30 Max (France), trente parts sociales	30
4.- Mademoiselle Melina Michèle Colombe Hilaireau, sans profession, née à Nancy (France), le 20 mars 2003, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France), trente parts sociales	30
5.- Monsieur Pierre Philippe Marcel Hilaireau, sans profession, né à Nancy (France), le 22 novembre 2005, demeurant 23, chemin des Brigeottes à F-54130 Saint-Max (France), trente parts sociales	30
Total: dix mille cent parts sociales	10.100

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-).

Cette société constitue une société familiale alors que le capital social est détenu pour plus de 9/10 par Monsieur Pierre Roger Michel Hilaireau et ses trois enfants Fanny Hilaireau, Melina Michèle Colombe Hilaireau, Pierre Philippe Marcel Hilaireau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Colin, S. Faizand, D. Nicolas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2007, Relation GRE/2007/4155. — Reçu 6.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120204/231/208.

(070137968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Traf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 36.601.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2007 de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;

- de nommer comme nouvelle administrateur, avec effet immédiat, Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007119806/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

K2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.373.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2007 de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 de sa fonction d'administrateur;

- de révoquer le mandat d'administrateur-président de Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et Monsieur Sergio Bertasi, employé privé, né le 10 octobre 1958 à Padova en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs;

- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco Moglia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signature / S. Bodlanski

Référence de publication: 2007119805/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée EUROFINS ENVIRONNEMENT LUX, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.860.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1724 du 14 août 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca Cozzani, Group Tax Counsel du groupe EUROFINS, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix mille cent quarante (90.140) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de onze millions deux cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 11.267.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la rectification de la valorisation des apports apportés à la Société dans le cadre de son augmentation de capital social décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 5 juillet 2007;

2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été noté que l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 5 juillet 2007 devant le notaire instrumentaire a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 11.255.000,- (onze millions deux cent cinquante-cinq mille

Euros) en vue de porter le capital social de son montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 11.267.500,- (onze millions deux cent soixante-sept mille cinq cents Euros), par l'émission de 90.040 (quatre-vingt-dix mille quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, qui ont été entièrement souscrite au moyen de l'apport de 100% du capital actions de la société de droit danois dénommée EUROFINS ENVIRONMENT 1 DK A/S ayant son siège social à Smedskovvej 38, 8464 Galten (Danemark), représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport était évalué à EUR 11.255.000,- (onze millions deux cent cinquante-cinq mille Euros).

Il a ensuite été rapporté que d'ultérieures vérifications ont révélé que une erreur matérielle figurait dans la valorisation de l'apport.

L'apport avait été évalué à EUR 11.255.000,- (onze millions deux cent cinquante-cinq mille Euros) sur base de la participation unique de la holding apportée à savoir la société danoise MILJO. Cette valorisation reste correcte, cependant il n'a pas été tenu compte du financement souscrit par le véhicule d'acquisition pour un montant total de EUR 9.004.000,- (neuf millions quatre mille Euros), ce qui conduirait à réduire la valorisation du montant de la dette pour la porter à un montant de EUR 2.251.000,- (deux millions deux cent cinquante et un mille Euros) en lieu et place de EUR 11.255.000,- (onze millions deux cent cinquante-cinq mille Euros).

Par conséquent, ces erreurs ont eu un impact sur le résultat du montant global de l'Apport qui était renseigné dans l'AGE comme étant de EUR 11.255.000,- (onze millions deux cent cinquante-cinq mille Euros), à la place du montant exact de EUR 2.251.000,- (deux millions deux cent cinquante et un mille Euros) (le «Montant Exact de l'Apport»).

A ce sujet, les documents suivants ont été produits à l'assemblée:

- un rapport de réviseur d'entreprises rectifié de l'Apporteur daté du 5 octobre 2007 avec effet rétroactif au 29 juin 2007 qui restera annexé au présent acte.

Il est également noté qu'il a été nécessaire de rectifier le procès verbal de l'AGE afin de prendre en considération l'apport effectif fait par l'Apporteur à la Société et donc de rectifier ce procès verbal en conséquence.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, il y a lieu de modifier le capital social à concurrence d'un montant de EUR 9.004.000,- (neuf millions quatre mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 11.267.500,- (onze millions deux cent soixante-sept mille cinq cents Euros) à EUR 2.263.500,- (deux millions deux cent soixante-trois mille cinq cents Euros) et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 2.263.500,- (deux millions deux cent soixante-trois mille cinq cents Euros), représentée par dix-huit mille cent huit (18.108) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de € 1.000,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Cozzani, L. Rockens, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12192. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007120222/272/84.

(070137636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

In Altum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.872.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before Maître Joseph Elvinnger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg;

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme IN ALTUM S.A., R.C.S Luxembourg section B number 122.872, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary on the 11th of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 202 of the 17th of February 2007;

by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 21st of May 2007;

an extract of the minutes of the said meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme IN ALTUM S.A., amounts currently to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euros) and the Board of Directors has been authorized until 16th of May 2012 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 21st of May 2007 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 1,538,000.- (one million five hundred thirty-eight thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 1,569,000.- (one million five hundred sixty-nine thousand Euros), by the creation and issue of 153,800 (hundred fifty-three thousand eight hundred) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has allowed to the subscription of the total new shares by the sole shareholder RECOFID SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., having its registered office in 1-20121 Milan (Italy), 61, Via Torino.

V.- That the 153.800 (hundred fifty-three thousand eight hundred) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company IN ALTUM S.A., by the prenamed company RECOFID SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., so that the amount of EUR 1,538,000.- (one million five hundred thirty-eight thousand Euros) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of- the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«The subscribed corporate capital is set at EUR 1,569,000.- (one million five hundred sixty-nine thousand Euros), divided into 156,900 (hundred fifty-six thousand nine hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.»

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately eighteen thousand hundred Euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme IN ALTUM S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122.872, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 202 du 17 février 2007;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 21 mai 2007; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme IN ALTUM S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 16 mai 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 21 mai 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 1.538.000,- (un million cinq cent trente-huit mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 1.569.000,- (un million cinq cent soixante-neuf mille Euros), par la création et l'émission de 153.800 (cent cinquante-trois mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société italienne RECOFID SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., ayant son siège social à I-20121 Milan (Italie), 61, Via Torino.

V.- Que les 153.800 (cent cinquante-trois mille huit cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire de la société IN ALTUM S.A., par la société prénommée RECOFID SOCIETA' FIDUCIARIA S.R.L., de sorte que la somme de EUR 1.538.000,- (un million cinq cent trente-huit mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.569.000,- (un million cinq cent soixante-neuf mille Euros), divisé en 156.900 (cent cinquante-six mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-huit mille cent Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Bemtgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10187. — Reçu 15.380 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120251/211/108.

(070137839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Senfter Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.411.

Auszug des Protokolls der Generalversammlung vom 24. August 2007

1. Die Gesellschaften MONTEREY SERVICES S.A. und UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. haben ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder gelegt.

2. Herr Helmuth Senfter, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Innichen, Italien, am 8. September 1971, wohnhaft in China, Shanghai, Rong Hua Dong Lu 80 Long I Hao 1, und Frau Irene Senfter, Verwalterin von Gesellschaften, geboren

am 7. Februar 1977 in Innichen, Italien, wohnhaft in Italien, Innichen, Alte Marktstrasse 1, sind als Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2008 ernannt worden.

Luxemburg, den 20. September 2007.

Für gleichlautende Mitteilung

Für SENFTER INVESTMENTS A.G.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007119804/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08757. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Ronak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 81, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 21.254.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119734/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00651. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Sunrise Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.254.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth-eight day of August.

Before Us Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SUNRISE INTERNATIONAL DEVELOPMENT Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-192621.

here represented by Natacha Trunkwald, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 27, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SUNRISE HOLDINGS S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a statutory reserve account.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the single signature of any manager of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), (ii) by the joint signature of any two managers of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), (iii) by the joint signature of a majority of the managers of the Company with respect to transactions exceeding a commitment of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) or (iv) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of next year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on June 30, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, SUNRISE INTERNATIONAL DEVELOPMENT LTD. prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribed for the five hundred (500) new shares of the Company and to have them fully paid up, by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

So that an amount of EUR 12,500.- is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Kooi Ong Tong, manager, born in Selangor (Malaysia), on May 9, 1959, residing in 4th Floor, Block B, Nusa Rhu Condominium, Jalan Medang, Bukit Bandaraya, 59100 Kuala Lumpur, Malaysia;

- Lim Kim Huat, manager, born in Kuala Lumpur (Malaysia), on February 2, 1960, residing in N ° 96, Jalan Setiamurni 6, Damansara Heights, 50490 Kuala Lumpur, Malaysia;

- Olivier Dorier, company's director, born in Saint Rémy / Saône et Loire (France) on September 25, 1968, with professional address at 6, Parc d'Activiés Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Olivier Liegeois, private employee, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Patrick Moinet, private employee, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2522, Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUNRISE INTERNATIONAL DEVELOPMENT Ltd., une société constituée et organisée par les Lois des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, et enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-192621.

ici représentée par Natacha Trunkwald, juriste, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUNRISE HOLDINGS S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes matières, à l'égard des tiers (i) par la signature unique de tout gérant de la Société pour ce qui concerne les transactions n'excédant pas un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), (ii) par la signature conjointe de deux gérants de la Société pour ce qui concerne les transactions n'excédant pas un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), (iii) par la signature conjointe de la majorité des gérants de la Société pour ce qui concerne les transactions excédant un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2008.

Souscription - Libération

SUNRISE INTERNATIONAL DEVELOPMENT Ltd., représentée comme énoncé ci-dessus, déclare avoir souscrit aux cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société et les avoir entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Ainsi, la somme de EUR 12.500,-, est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.100,- euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Kooi Ong Tong, gérant, né à Sélangor (Malaisie), le 9 mai 1959, résidant au 4^{ème} étage, Bloc B, Nusa Rhu Condominium, Jalan Medang, Bukit Bandaraya, 59100 Kuala Lumpur, Malaisie;

- Lim Kim Huat, gérant, né à Kuala Lumpur (Malaisie), le 2 février 1960, résidant au N° 96, Jalan Setiamurni 6, Damansara Heights, 50490 Kuala Lumpur, Malaisie;

- Olivier Dorier, gérant de sociétés, né à Saint Rémy / Saône et Loire (France) le 25 septembre 1968, ayant pour adresse professionnelle 6, Parc d'Activiés Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Olivier Liegeois, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Patrick Moinet employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522, Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25348. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120426/5770/399.

(070138464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

A & T SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.738.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire le 26 août 2006

Suite à la démission de Monsieur Thomas Charlier en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel

Welter a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 26 août 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007119802/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Icare Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2007119733/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02673. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Ulysse Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.685.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ULYSSE CONSULT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, n° 176 du 14 février 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 12.45 heures et est présidée par Monsieur Henri Colin, gérant de société, demeurant à Dommartemont (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Faizand, conseil économique, demeurant à L-1931 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Nicolas, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cinq cent trente mille euros (EUR 530.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de huit millions huit cent mille (EUR 8.800.000,-) divisé en huit mille huit cent (8.800) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000,-) à un montant de neuf millions trois cent trente mille euros (EUR 9.330.000,-) divisé en neuf mille trois cent trente (9.330) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

2. Emission de cinq cent trente (530) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de

(i) cinquante (50) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Mademoiselle Muriel Colin épouse Henrion, employée privée, née à Clamart (France), le 23 octobre 1980, demeurant Résidence le Paradis, Bat C, 74, rue Volney à Angers (France) par un apport en espèces,

(ii) cinquante (50) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Monsieur Bruno Stéphane Colin, employé privé, né à Clamart (France), le 23 octobre 1980, demeurant Les Acanthes B1, rue Jules Vernissat à Romans sur Isere (France) par un apport en espèces,

(iii) dix (10) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Monsieur Peter Holzer, sans profession, né à Kirchdorf an der Krems (Autriche), le 24 janvier 2003, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France) par un apport en espèces,

(iv) dix (10) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Monsieur Thibaut Colin, sans profession, né à Nancy (France), le 24 mars 2004, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), par un apport en espèces,

(v) vingt (20) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Madame Margit Holzer, employée privée, née à Kirchdorf an der Krems (Autriche), le 17 avril 1969, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), par un apport en espèces

(vi) trois cent quatre vingt dix (390) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par Monsieur Henri Michel Colin, employé privé, né à Châteaubriant (France), le 26 mai 1950, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France) moyennant un apport de:

- 17.859 actions ordinaires de catégorie A de NOVASEP HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social Site Eiffel, Boulevard de la Moselle à F-54340 Pompey (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 492.941.299. Ces 17.859 actions ont été évaluées par les associés à dix sept mille huit cent cinquante neuf euros (17.859,- EUR).

- 145.833 actions de préférence de catégorie «A» de NOVASEP HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social Site Eiffel, Boulevard de la Moselle à F-54340 Pompey (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 492.941.299. Ces 145.833 actions ont été évaluées par les associés à cent quarante cinq mille huit cent trente trois euros (145.833,- EUR).

- 260.830 actions de préférence de catégorie A de NOVASEP HOLDING SAS, Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social Site Eiffel, boulevard de la Moselle à F-54340 Pompey (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 492.941.299. Ces 260.830 actions ont été évaluées par les associés à deux cent soixante mille quatre cent trente trois euros (260.830,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie des statuts de la société NOVASEP HOLDING SAS attestant le nombre d'actions apportées et leur détention actuelle par les comparants.

Réalisation effective de l'apport:

Monsieur Henri Michel Colin, apporteur des Actions détenues par lui, comme mentionné ci-dessus, déclare que:

- les Actions sont nominatives et intégralement libérées;
- il est le propriétaires légal des Actions qu'il apporte;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait légitimement requérir que les Actions leur soient attribuées;
- les Actions sont libres de toutes charges, frais, option, obligation ou de tout autre droit;
- les Actions ne font l'objet d'aucune contestation ou revendication;
- les Actions sont transférables, avec tous les droits y attachés, selon les termes de l'article 10.3.2. des statuts de NOVASEP HOLDING SAS;
- la société NOVASEP HOLDING SAS, dont les Actions sont apportées, est dûment constituée et existe valablement selon la loi française;
- afin de dûment formaliser le transfert et de le rendre effectif en tout lieu et à l'encontre de tout tiers, toutes les formalités seront effectuées au Luxembourg et en France; et
- la société NOVASEP HOLDING SAS n'est pas impliquée dans une action judiciaire en faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actif à des créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstance connu de l'apporteur à la date de la présente assemblée, qui pourraient mener à une telle action en justice.

La valeur totale de l'apport en nature fait par l'apporteur à la Société s'élève à 424.522,- EUR (quatre cent vingt quatre mille cinq cent vingt deux euros) et est affectée comme ci-après:

- 390.000,- EUR (trois cent quatre vingt dix mille euros) au capital social;
- Inscription au crédit du compte courant d'associé de Monsieur Henri Michel Colin pour un montant de 34.522,- EUR (trente-quatre mille cinq cent vingt deux euros).

4. Attribution (i) des cinquante (50) nouvelles parts sociales à Madame Muriel Colin, (ii) cinquante (50) nouvelles parts sociales à Monsieur Bruno Colin, (iii) dix (10) nouvelles parts sociales à Monsieur Peter Hölzer, (iv) dix (10) nouvelles parts sociales à Monsieur Thibaut Colin en contrepartie de leur apport en numéraires respectifs, (v) vingt (20) nouvelles parts sociales à Madame Margit Holzer et (vi) trois cent quatre vingt dix (390) nouvelles parts sociales à Monsieur Henri Michel Colin en contrepartie de l'apport en titres NOVASEP HOLDING SAS et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1^{er}) à 4).

6. Divers

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de huit million huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide une augmentation du capital social d'un montant de cinq cent trente mille euros (EUR 530.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000,-) divisé en soixante et huit mille huit cent (8.800) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) à un montant de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.330.000,-) divisé en neuf mille trois cent trente (9.330) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre cinq cent trente (530) parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription

1. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Michel Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Madame Muriel Colin épouse Henrion, employée privée, née à Clamart (France), le 23 octobre 1980, demeurant Résidence le Paradis, Bat C, 74, rue Volney à Angers (France); en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Madame Muriel Colin épouse Henrion à cinquante (50) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinquante (50) parts sociales nouvelles à Madame Muriel Colin épouse Henrion.

2. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Michel Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Bruno Stéphane Colin, employé privé, né à Clamart (France), le 23 octobre 1980, demeurant Les Acanthes B1, rue Jules Vernissât à Romans sur Isère (France); en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Bruno Stéphane Colin à cinquante (50) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinquante (50) parts sociales nouvelles à Monsieur Bruno Stéphane Colin.

3. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Michel Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Peter Hölzer, sans profession, né à Kirchdorf an der Krems (Autriche), le 24 janvier 2003, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France).

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Peter Holzer à dix (10) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer dix (10) parts sociales nouvelles à Monsieur Peter Holzer.

4. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Michel Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Thibaut Colin, sans profession, né à Nancy (France), le 24 mars 2004, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France).

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Thibaut Colin à dix (10) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer dix (10) parts sociales nouvelles à Monsieur Thibaut Colin.

Pour les comparants ci-avant qualifiés sub 3.- et 4.- acceptent et stipulent aux présentes leurs parents Monsieur Henri Michel Colin et Madame Margit Holzer, préqualifiés, agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leurs enfants mineurs.

5. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Michel Colin prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Madame Margit Holzer, employée privée, née à Kirchdorf an der Krems (Autriche), le 17 avril 1969, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Madame Margit Holzer à vingt (20) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer vingt (20) parts sociales nouvelles à Madame Margit Holzer.

6. Est ensuite intervenu Monsieur Henri Michel Colin employé privé, né à Châteaubriant (France), le 26 mai 1950, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France).

Lequel a déclaré souscrire à trois cent quatre vingt dix (390) nouvelles parts sociales, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport de titres de NOVASEP HOLDNG SAS.

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer trois cent quatre vingt dix (390) parts sociales nouvelles à Monsieur Henri Michel Colin.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de neuf millions trois cent trente mille euros (9.330.000,- EUR), représenté par neuf mille trois cents trente (9.330) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

1.- Monsieur Henri Michel Colin, employé privé, né à Châteaubriant (France), le 26 mai 1950, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), neuf mille soixante dix parts sociales	9.070
2. Madame Margit Holzer, employée privée, née à Kirchdorf an der Krems (Autriche), le 17 avril 1969, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), soixante parts sociales	60
3.- Monsieur Peter Holzer, sans profession, né à Kirchdorf an der Krems (Autriche), le 24 janvier 2003, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), cinquante parts sociales	50
4.- Monsieur Thibaut Colin, sans profession, né à Nancy (France), le 24 mars 2004, demeurant 77, rue Sainte-Geneviève à F-54130 Dommartemont (France), cinquante parts sociales	50
5.- Mademoiselle Muriel Colin épouse Henrion, employée privée, née à Clamart (France), le 23 octobre 1980, demeurant Résidence le Paradis, Bat C, 74, rue Volney à Angers (France), cinquante parts sociales	50
6.- Monsieur Bruno Stéphane Colin, employé privé, né à Clamart (France), le 23 octobre 1980, demeurant Les Acanthes B1, rue Jules Vernissât à Romans sur Isère (France), cinquante parts sociales	50
Total: neuf mille trois cents trente parts sociales	9.330

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cent euros.

Cette société constitue une société familiale alors que le capital social est détenu pour plus de 9/10 par Monsieur Henri Colin et Messieurs Peter Hölzer, Thibaut Colin, Bruno Colin et Muriel Colin épouse Henrion ses enfants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Colin, S. Faizand, D. Nicolas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2007, Relation GRE/2007/4154. — Reçu 2.650 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120203/231/217.

(070137973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

**Confort Fenêtre et Menuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Confort-Chaleur & PVC Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 111.232.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincent Richard, employé privé, né à Saint-Mard, (Belgique), le 5 avril 1982, demeurant à B-6760 Virton, 20, rue des Coloniaux, (Belgique).

2.- Madame Anna Tikhonova, employée privée, née à Khabarovsk (Russie), le 15 juillet 1960, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 51, rue Léon Colleaux, (Belgique).

3.- Madame Guilhermina Baptista Dos Reis, employée privée, née à Alverca da Beira, (Portugal), née le 27 février 1963, demeurant à L-4745 Pétange, 49, an den Jenken.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CONFORT-CHALEUR & PVC LUX S.à r.l. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle (Servais), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.232, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 3 février 2006.

- Que le comparant sub 1) est le seul et unique associé actuel de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Monsieur Vincent Richard, préqualifié, cède par les présentes:

- 50 parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Anna Tikhonova, préqualifiée, qui accepte, et

- 50 parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Guilhermina Baptista Dos Reis, préqualifiée, qui accepte.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdites sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Madame Anna Tikhonova, employée privée, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 51, rue Léon Colleaux, (Belgique), cinquante parts sociales	50
2.- Madame Guilhermina Baptista Dos Reis, employée privée, demeurant à L-4745 Pétange, 49, an den Jenken, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en CONFORT FENETRE ET MENUISERIE S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de CONFORT FENÊTRE ET MENUISERIE S.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la commercialisation de châssis, portes, fenêtres et meubles préfabriqués ainsi que toutes menuiseries intérieures et extérieures en général.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la société et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Richard, A. Tikhonova, G. Baptista Dos Reis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2007. Relation GRE/2007/4190. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120205/231/70.

(070137825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée EUROFINS FOOD LUX, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.863.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1779 du 22 août 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca Cozzani, GROUP TAX COUNSEL du groupe EUROFINS, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent soixante-sept mille quatre cent soixante-huit (167.468) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt millions neuf cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 20.933.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la rectification de la valorisation des apports apportés à la Société dans le cadre de son augmentation de capital social décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 5 juillet 2007;

2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été noté que l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 5 juillet 2007 devant le notaire instrumentant a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 18.489.000,- (dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille Euros) en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.444.500,- (deux millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cents Euros) à EUR 20.933.500,- (vingt millions neuf cent trente-trois mille cinq cents Euros), par l'émission de 147.912 (cent quarante-sept mille neuf cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, qui a été entièrement souscrite au moyen de l'apport de:

- de 100% du capital actions de la société de droit hollandais dénommée EUROFINS FOOD 1 NL US B.V. ayant son siège social à Bergschot 71, 4817PA Breda (Pays-Bas), représentant 100% du capital social de la précitée société, lequel apport est évalué à EUR 15.398.000,- (quinze millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille Euros);

- et de 100% du capital actions de la société de droit britannique dénommée EUROFINS FOOD 1 UK LTD ayant son siège social à Worple Road 318, Raynes Park SW20, 8QU London (UK), représentant 100% du capital social de la précitée société, lequel apport est évalué à EUR 3.091.000,- (trois millions quatre-vingt onze mille Euros).

Il a ensuite été rapporté que d'ultérieures vérifications ont révélé que une erreur matérielle figurait dans la valorisation de l'apport.

Les apports avaient été évalués à EUR 18.489.000,- (dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille Euros) sur base de:

- la sous-participation unique de EUROFINS FOOD 1 NL US B.V. à savoir la société Eurofins Scientific Inc.. Cette valorisation reste correcte, cependant il n'a pas été tenu compte des financements souscrits par les véhicules d'acquisition pour un montant total de EUR 9.223.000,- (neuf millions deux cent vingt-trois mille Euros), ce qui conduirait à réduire la valorisation du montant de la dette pour la porter à un montant de EUR 6.175.000,- (six millions cent soixante-quinze mille Euros) en lieu et place de EUR 15.398.000,- (quinze millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros).

- la participation unique de EUROFINS FOOD 1 UK LTD. à savoir la société EUROFINS HOLDING LTD. Cette valorisation reste correcte, cependant il n'a pas été tenu compte du financement souscrit par le véhicule d'acquisition pour un montant total de EUR 1.546.000,- (un million cinq cent quarante-six mille Euros), ce qui conduirait à réduire la valorisation du montant de la dette pour la porter à un montant de EUR 1.545.000,- (un million cinq cent quarante-cinq mille Euros) en lieu et place de EUR 3.091.000,- (trois millions quatre-vingt-onze mille Euros).

Par conséquent, ces erreurs ont eu un impact sur le résultat du montant global de l'Apport qui était renseigné dans l'AGE comme étant de EUR 18.489.000,- (dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille Euros), à la place du montant exact de EUR 7.720.000,- (sept millions sept cent vingt mille Euros) (le «Montant Exact de l'Apport»).

A ce sujet, les documents suivants ont été produits à l'assemblée:

- un rapport de réviseur d'entreprises rectifié de l'Apporteur daté du 5 octobre 2007 avec effet rétroactif au 29 juin 2007 qui restera annexé au présent acte.

Il est également noté qu'il a été nécessaire de rectifier le procès verbal de l'AGE afin de prendre en considération l'apport effectif fait par l'Apporteur à la Société et donc de rectifier ce procès verbal en conséquence.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, il y a lieu de modifier le capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.769.000,- (dix millions sept cent soixante-neuf mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 20.933.500,- (vingt millions neuf cent trente-trois mille cinq cents Euros) à EUR 10.164.500,- (dix millions cent soixante-quatre mille cinq cents Euros) et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 10.164.500,- (dix millions cent soixante-quatre mille cinq cents Euros), représentée par quatre-vingt-un mille trois cent seize (81.316) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de € 1.000,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Cozzani, L. Rockens, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12193. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007120221/272/94.

(070137638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2007

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AERIUM HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119803/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Somesid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 17.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 2 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007120168/231/14.

(070137334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heiehnaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.264.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 12, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2 . The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. It may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GP-1 MUNICH A LBC VESTA S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Francesco Abruzzese, Company Director, born on June 7th, 1971 in Luxembourg, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

The Company shall be validly bound under any circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GP-1 MUNICH A LBC VESTA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., précitée, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Francesco Abruzzese, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- M. John McCarthy, Administrateur de sociétés, né le 6 Septembre 1961 à New York (Etats-Unis), demeurant au 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, Royaume-Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26504. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120427/211/315.

(070138582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Ulysse Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007120176/231/14.

(070137974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stonedge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007120175/231/14.

(070137970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007120169/231/14.

(070137341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.411.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119731/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01474. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Euroconfiserie et Alimentation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120599/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01713. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pueblo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 35, rue Laurent Menager.

R.C.S. Luxembourg B 97.064.

Les comptes de l'année se clôturant au 31 décembre 2006 de PUEBLO S. à r. l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120605/5797/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04372. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Fin-Châteaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.153.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120606/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01729. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Ojai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:
le siège social de la société a été transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120417/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007120531/220/12.

(070138819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

DIA Tritonco 6 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007120551/239/12.

(070138539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Promotecnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.608.

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Treten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft PROMOTECNIC S.A., mit Sitz in L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 46.608, wurde gegründet durch Urkunde vom 25. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 183 Seite 8.752 von 1994.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Robert Elvinger, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1) Neue deutsche Fassung der Satzung.

2) Statutarische Ernennungen.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine neue deutsche Fassung der Satzung aufzustellen wie folgt:

Art. 1. Die Gesellschaft soll eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft sein.

Sie trägt die Bezeichnung PROMOTECNIC S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg nach einem beliebigen Ort verlegt werden.

Falls durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz behindert wird oder eine solche Behinderung voraussehen ist, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Sitz der

Gesellschaft provisorisch in ein anderes Land verlegen. Sobald es die Umstände erlauben, muss er eine Generalversammlung einberufen, die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen zu beschliessen hat, ob die vorgenommene Sitzverlegung endgültig ist, oder ob der Sitz wieder nach Luxemburg zurückverlegt wird. Während der provisorischen Verlegung behält die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität und bleibt der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Projektentwicklung im kommerziellen und industriellen Bereich, den Beistand bei der Umstrukturierung, der Modernisierung bestehender kommerzieller Anlagen.

Die Gesellschaft hat auch zum Zweck die Erstellung jeder Dienstleistung in Bezug auf Projekte jeglicher Art betreffend kommerzielle Aspekte sowie strategische Vorgänge.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euros) eingeteilt in 1.250 (tausendzweihundertfünfzig) Aktien zu je EUR 24,80 (vierundzwanzig Euros achtzig cents).

Art. 6. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens einem Mitglied, welches nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Amtsdauer beträgt maximum sechs Jahre. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen Sekretär bestimmen. Er tritt auf Einberufung seines Vorsitzenden an dem in der Einberufung festgelegtem Ort zusammen.

Der Verwaltungsrat kann nur beraten und beschliessen, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind, wobei die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern schriftlich, fernschriftlich oder durch Fernkopierer statthaft ist.

Art. 8. Die Beschlüsse der Verwaltung werden mehrheitlich gefasst. Abschriften und Auszüge aus dem Protokollregister müssen vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sein.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, die weitesten Vollmachten zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift jeder Person, welche gemäss vorgehendem Artikel ermächtigt worden ist, oder durch die einzelne Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes und durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionäre zu sein brauchen und die von der Generalversammlung ernannt werden. Ihre Amtsdauer beträgt sechs Jahre.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 14. Die rechtmässig zusammengetretene Generalversammlung stellt die Gesamtheit der Aktionäre dar. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und zu ratifizieren, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Art. 15. Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am zweiten Freitag des Monats Mai um 10.00 Uhr in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Die Generalversammlungen, sogar die jährliche Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, jedesmal wenn aussergewöhnliche Umstände auftreten, welche der Verwaltungsrat genau wie den Einberufungsort souverän bestimmt.

Art. 16. Vorbehaltlich der durch das Gesetz vorgesehenen Einschränkungen gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär hat das Recht allen Generalversammlungen beizuwohnen und kann sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat setzt die Bedingungen der Teilnahme an den Generalversammlungen fest.

Art. 17. Sind alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie von der ihnen vorgelegten Tagesordnung Kenntnis zu haben, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

Art. 18. Jedes Jahr erstellt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung.

Vor der jährlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte den Kommissaren oder dem einzelnen Kommissar vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Fünf Prozent des Nettogewinnes ist in die gesetzliche Rücklage einzustellen, bis diese zehn Prozent des gezeichneten Kapitals erreicht.

Art. 20. Die Generalversammlung kann jederzeit die Auflösung der Gesellschaft beschließen.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig oder durch Ablauf der vorgesehenen Dauer zur Auflösung, so wird deren Liquidierung einem oder mehreren Liquidatoren übertragen. Zu Liquidatoren können sowohl physische wie auch juristische Personen ernannt werden. Deren Bestellung sowie auch die Festsetzung ihrer Bezüge und Befugnisse erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die einschlägigen Gesetzesbestimmungen für Handelsgesellschaften des luxemburger Rechts.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausschieden mit voller Entlastung, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des aktuellen Verwaltungsrates.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit:

Herrn Heribert Kraus, Projektentwickler, wohnhaft zu Sinzig (Deutschland), Stadtteil Westum, in der Anbrück, 22, als neuer alleiniger Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Elvinger, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, Relation: LAC/2007/6329. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (gezeichnet): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 11. Mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120255/211/127.

(070138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Blue Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 68.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007120475/236/11.

(070138511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

atHome Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.663.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119732/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01470. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Lavipharm Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 33.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007120178/231/14.

(070137336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Severn Trent European Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.029.

In the year two thousand and seven, on the 28th day of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

SEVERN TRENT HOLDINGS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU and registered with the Companies House under number 5656363, represented by Mrs Kerry Porritt, director, residing in United Kingdom, being the sole member of, and holding all five hundred shares (500) shares in issue in SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its principal place of establishment and effective place of management at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and its registered office at 9/1, International Commercial Centre, Casemates Square Gibraltar, incorporated on 16 June 2005 in Gibraltar and registered with the Register of Commerce in Gibraltar under number 94830.

Following a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1346 of 12 July 2006, the Company transferred its principal place of establishment and effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The appearing party (the «Sole Member») declared and requested the notary to state that:

A) The Sole Member is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B) The Sole Member acknowledged and accepted the resignation of Tom Edward Jack as Class A Manager.

C) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of principal place of establishment and effective place of management from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

2. Amendment of article 9 (a) of the articles of association of the Company so as to read as follows: «The number of directors shall not be less than two and more than six.»

3. Reclassification of Xavier Pauwels and Dominique Robyns as Class B Managers;

4. Appointment of David Chester, born on 1 December 1951 in Jacksonville, United States of America residing at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA, as additional Class A Manager. After the foregoing has been approved, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to change the principal place of establishment and effective place of management from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend the articles of association of the Company as set out in item 2 of the agenda.

Third resolution

The Sole Member resolved to reclassify Xavier Pauwels and Dominique Robyns as Class B Managers.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to appoint David Chester as additional Class A Manager so that the Board of Managers is constituted as follows:

Mike McKeon, Class A Manager, Mandaleigh, 5 Priests' Paddock, Knotty Green, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 1YL, born at 18 October 1956, Glasgow, United

Fiona Smith, Class A Manager, The little Rectory, Whilton, Northamptonshire, NN11 2NU, born at 3 January 1959, Dumfries, United Kingdom

Len Graziano, Class A Manager, 950 Camelot Road, Furlong Pennsylvania, 18925, USA, born at 19 October 1945, New Jersey, USA

David Chester, Class A Manager, 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA, born at 1 December 1951, Jacksonville, USA

Xavier Pauwels, Class B Manager, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born at 21 December 1971, Brussels, Belgium

Dominique Rohyns, Class B Manager, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born at 31 December 1958 Alost, Belgium

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

SEVERN TRENT HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU et inscrite au Companies House sous le numéro 5656363, représentée par Mme Kerry Porritt, director, demeurant à Royaume Uni, étant le seul associé de, et détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans SEVERN TRENT EUROPEAN FINANCE LIMITED (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son principal établissement et son lieu effectif d'administration et de contrôle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et son siège social aux 9/1, International Commercial Centre, Casemates Square Gibraltar, constituée le 16 juin 2005 à Gibraltar et inscrite au Register of Commerce de Gibraltar sous le numéro 94.830.

Suivant un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1346 du 12 juillet 2006, la Société a transféré son lieu effectif d'administration et de contrôle, son principal lieu d'affaires au Grand-Duché de Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La partie comparante (l'«Associé Unique») a déclaré et prié le notaire d'acter que:

A) L'Associé Unique est le seul détenteur des parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B) L'Associé Unique a constaté et accepté la démission de Tom Edward Jack en tant que Gérant de Classe A.

C) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Transfert du principal établissement et du lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

2. Modification de l'article 9 (a) des statuts de la Société de la manière suivante: «Le nombre des administrateurs ne peut être inférieur à deux ni supérieur à six.»

3. Reclassification de Xavier Pauwels et Dominique Robyns en tant que Gérants de Classe B

4. Nomination de David Chester, né le 1^{er} décembre 1951 à Jacksonville, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA en tant que Gérant de Classe A supplémentaire.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le principal établissement et le lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les statuts de la Société de la manière indiquée au point 2 de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier Xavier Pauwels et Dominique Robyns en tant que Gérants de Classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer David Chester en tant que Gérant de Classe A supplémentaire de sorte que le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Mike McKeon, Gérant de Classe A, Mandaleigh, 5 Priests' Paddock, Knotty Green, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 1YL, 18 octobre 1956, Glasgow, United

Fiona Smith, Gérant de Classe A, The little Rectory, Whilton, Northamptonshire, NN11 2NU, 3 janvier 1959, Dumfries, United Kingdom

Len Graziano, Gérant de Classe A, 950 Camelot Road, Furlong Pennsylvania, 18925, USA, 19 octobre 1945, New Jersey, USA

David Chester, Gérant de Classe A, 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA, 1^{er} décembre 1951, Jacksonville, USA

Xavier Pauwels, Gérant de Classe B, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, 21 décembre 1971, Brussels, Belgium

Dominique Rohyns, Gérant de Classe B, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 31 décembre 1958 Alost, Belgium

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: K. Porritt, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 septembre 2007, WIL/2007/748. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 octobre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007120250/2724/122.

(070137304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Oscar, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport de gestion ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007120609/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03029. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Noé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119729/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01332. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

B&T Tradinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.235.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de B & T TRADINVEST S.A. avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 235, constituée suivant acte Blanche Moutrier de Esch-sur-Alzette du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 618 du 16 avril 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Patrice Beaupere, Directeur Général adjoint, demeurant à Bondy (France),

qui désigne comme secrétaire Chantai Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Yann Tyburn, responsable recouvrement, demeurant à Serris (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Démission d'un administrateur.
3. Nomination d'un nouvel administrateur.
4. Démission du commissaire aux comptes,
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Démission de l'administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Luxembourg à Dudelange.

Seconde résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange...»

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Quatrième résolution

Elle accepte la démission de Katia Roti, employée privée, née à Thionville/Moselle (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer de ses fonctions d'administrateur et lui donne décharge.

Cinquième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Katia Roti, préqualifiée, GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Sixième résolution

Elle accepte la démission de Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz/Moselle (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge.

Septième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Huitième résolution

Elle accepte la démission de Patrice Beaupere, Directeur Général adjoint, né à Pointe à Pitre/Guadeloupe (France), le 10 janvier 1973, demeurant à F-93140 Bondy, 73, avenue Geneviève Anthonioz De Gaulle de sa fonction d'administrateur-délégué et lui donne décharge.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Beaupere, C. Simon, Y. Tyburn, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10840. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

*Suit copie d'annexe:**Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant,

Patrice Beaupere, Directeur Général adjoint, né à Pointe à Pitre/Guadeloupe (France), le 10 janvier 1973, demeurant à F-93140 Bondy, 73, avenue Geneviève Anthonioz De Gaulle, Yann Tyburn, responsable recouvrement, né à Fort de France/Martinique (France), le 1^{er} août 1979, demeurant à F-,77700 Serris, 13, cours du Danube et GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282, administrateurs, de la société B & T TRADINVEST S.A. avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 235, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Yann Tyburn, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 6 septembre 2007.

Signé: P. Beaupere, C. Simon, Y. Tyburn.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10840. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 septembre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007120223/223/86.

(070137344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. W2007 Parallel Blocker 4 S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.707.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle

County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of W2007 PARALLEL BLOCKER 4 S.à r.l, a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.707, incorporated by deed of the undersigned notary on June 20, 2007, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Resolution

The partner decides to change the corporate name of the Company from W2007 PARALLEL BLOCKER 4 S.à r.l. into W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l. and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 2.** The denomination of the company is W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un limited partnership constitué et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée W2007 PARALLEL BLOCKER 4 S.à r.l, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.707, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2007, non encore publié au Mémorial C.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de changer la dénomination sociale de la Société de W2007 PARALLEL BLOCKER 4 S.à r.l en W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, Relation: LAC/2007/23203. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007120257/212/70.

(070137312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Kalispera, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 76.399.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KALISPERA SA, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 764 du 18 octobre 2000,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 76.399. L'assemblée est ouverte à 10.20 hrs. sous la présidence de Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, et la modification subséquente de l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer à Capellen».

2. la modification de la raison sociale de la société et la modification subséquente l'article 1^{er} comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KALISPERA».

3. la modification de l'objet social de la société et l'ajout du paragraphe suivant à l'article 4 des statuts:

« **Art. 4 (dernier alinéa)**. La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la mise en valeur de tous droits intellectuels. Elle peut également agir en tant que société de gestion de fonds de titrisation selon les termes de la loi du 22 mars 2004.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, et de modifier subséquemment l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Capellen à Mamer».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société et de modifier l'article 1^{er} comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KALISPERA.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, et par conséquent l'article 4 des statuts, en y ajoutant le paragraphe suivant:

« **Art. 4 (dernier alinéa).** La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la mise en valeur de tous droits intellectuels. Elle peut également agir en tant que société de gestion de fonds de titrisation selon les termes de la loi du 22 mars 2004.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 hrs.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.500,- €.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 septembre 2007, WIL/2007/749. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007120258/2724/67.

(070137308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:

le siège social de la société a été transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120408/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Konnick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 32.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:

le siège social de la société a été transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120410/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 43.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:
le siège social de la société a été transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis,
L-1628 Luxembourg.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007120412/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09215. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070138681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Ancely Strategies S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007120521/242/13.

(070138577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Easy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 103.571.

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe Raynaud, gérant de société, né à Belfort (France), le 7 octobre 1976, demeurant à L-3260 Bettendorf, 80, route de Mondorf,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2) Madame Monique Angel, employée privée, née à Pétange, le 25 février 1964, demeurant à L-3932 Mondercange, 7A, rue de Limpach,

détentrice de quarante (40) parts sociales.

3) Monsieur Yves Raynaud, Consul de Finlande, né à Boulogne-Billancourt (France), le 13 juillet 1943, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 67, chemin des Collettes,

détenteur de cinq (5) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Philippe Raynaud, préqualifié sub 1),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2007.

4) Madame Marie-José Stemart, sans profession, née à Lille (France), le 26 juin 1943, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 67, chemin des Collettes,

détentrice de cinq (5) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Philippe Raynaud, préqualifié sub 1),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2007.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée EASY SOLUTIONS, s.à r.l. (numéro d'identité 2004 24 20 744), avec siège social à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.571, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1305 du 21 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1837 du 30 septembre 2006,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Madame Monique Angel, préqualifiée sub 2), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les quarante (40) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société EASY SOLUTIONS, s.à.r.l., comme suit:

- a) vingt (20) parts sociales à Monsieur Philippe Raynaud, préqualifié sub 1), qui accepte;
- b) huit (8) parts sociales à Monsieur Yves Raynaud, préqualifié sub 3), qui accepte;
- c) sept (7) parts sociales à Madame Marie-José Stemart, préqualifiée sub 4), qui accepte;

d) cinq (5) parts sociales à Madame Stéphanie Koenigsecker, technicienne informatique, née à Thionville (France), le 5 décembre 1981, demeurant à F-57100 Manom, 20, rue de Lagrange, laquelle est ici intervenue et accepte.

Les associés déclarent donner l'agrément prévu à l'article 8 des statuts quant aux cessions de parts ci-dessus documentées.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Après les prédites cessions, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Philippe Raynaud, prénommé, soixante-dix parts sociales	70
2) Monsieur Yves Raynaud, prénommé, treize parts sociales	13
3) Madame Marie-José Stemart, prénommée, douze parts sociales	12
4) Madame Stéphanie Koenigsecker, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes, est estimé à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Raynaud, M. Angel, S. Koenigsecker, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2419. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 octobre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007120462/236/66.

(070138517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Grep Zwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 126.967.

Monsieur Patrick Lorenzato a démissionné par une lettre recommandée, datée le 31 juillet 2007, de son mandat d'administrateur avec effet au 9 août 2007.

Conseil d'administration

P. Bruzzese

Référence de publication: 2007118909/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.